

CONVENTION D'ACTIONNAIRES

Entre

1. X, (noms, adresse)

Et

2. Y, (noms, adresse)

Et

3. Z, (noms, adresse)

ci-après ensemble . « les parties »

Préambule

1. Les parties à la présente convention ont fondé le (Date), la société (Raison sociale), inscrite au Registre du commerce de (Lieu), dont le capital social de CHF (Montant), entièrement libéré, divisé en (Nombre) actions, nominatives, de valeur nominale de CHF (Montant) chacune. Cette société produit des moteurs de machine.
2. Lors de la fondation et les années durant lesquelles elles ont été seules actionnaires, les parties ont mis un soin particulier à produire des produits de qualité, à choisir des partenaires commerciaux fiables et disposer d'un personnel qualifié notamment en lui garantissant des conditions de travail satisfaisantes.
3. Les parties ont ouvert leur capital action à des tiers ((Pourcentage)%) mais entendent néanmoins conserver la majorité suffisante pour diriger la société et maintenir les options indiquées ci-dessus.
4. Elles entendent dès lors prendre les mesures nécessaires pour y parvenir.

Art. 1 Objectifs

Les parties s'engagent à prendre toutes les mesures pour:

1. maintenir les objectifs initiaux soit produire des produits de qualité, choisir des partenaires commerciaux fiables et disposer d'un personnel qualifié et à garantir à celui-ci des conditions de travail satisfaisantes.
2. reprendre dans la mesure du possible la majorité des actions (plus de (Pourcentage)%).
3. dans tous les cas maintenir une majorité relative à (Pourcentage)%